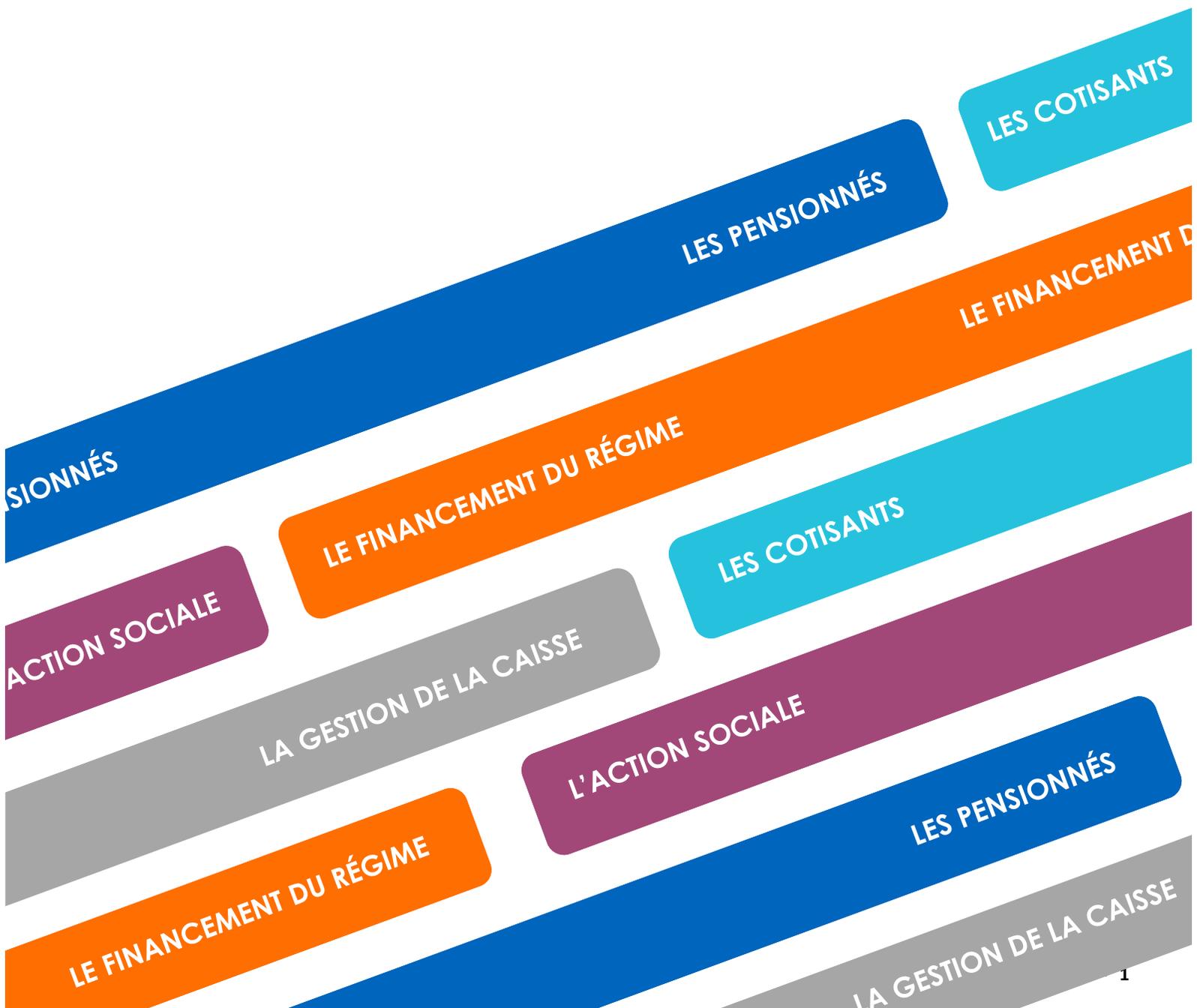




Caisse de retraites des personnels
de l'Opéra national de Paris

Rapport statistique 2017

Bilan de l'année 2016 et évolution du régime



AVIS AUX LECTEURS

Les statistiques contenues dans ce rapport portant sur un très faible nombre de personnes, il convient de les lire et de les interpréter avec la plus grande précaution.

Ainsi, les graphiques exagèrent nécessairement les situations évoquées afin de faire apparaître plus clairement une tendance à la hausse ou à la baisse. D'autant que, ce qui passerait totalement inaperçu dans le cadre d'une population beaucoup plus conséquente, peut être significatif, sans être dramatique, dans le cadre de l'Opéra.

De même, comme cela est expliqué dans le rapport à propos des décès des titulaires de pensions d'ancienneté, les pourcentages indiqués peuvent être trompeurs si l'on se contente de les comparer d'une année sur l'autre, sans tenir compte de l'évolution, d'une année sur l'autre, de la population ou des situations auxquelles ils s'appliquent.

Il est donc conseillé, pour une plus juste appréciation de ces statistiques, de regarder en parallèle le rapport d'activité de l'année considérée.

SOMMAIRE	3
I - LA GESTION DE LA CAISSE	5
> Organisation	5
> Relations avec les assurés	6
Le droit à l'information en 2016	6
La communication avec les assurés	7
> Les opérations comptables	7
II - LA GESTION DU REGIME SPECIAL	8
> Les dépenses	9
> Les recettes	10
III - LES COTISANTS	12
> L'état de la population des cotisants en 2016	12
> Les nouveaux affiliés 2016	15
IV - LES PENSIONNES	16
> L'état de la population des pensionnés en 2016	16
> Les nouvelles pensions 2016	21
V - L'ACTION SOCIALE	22
> Le bilan de l'exercice 2016	22

Relations avec les assurés

L'information des salariés de l'Opéra sur leurs droits à retraite est assurée :

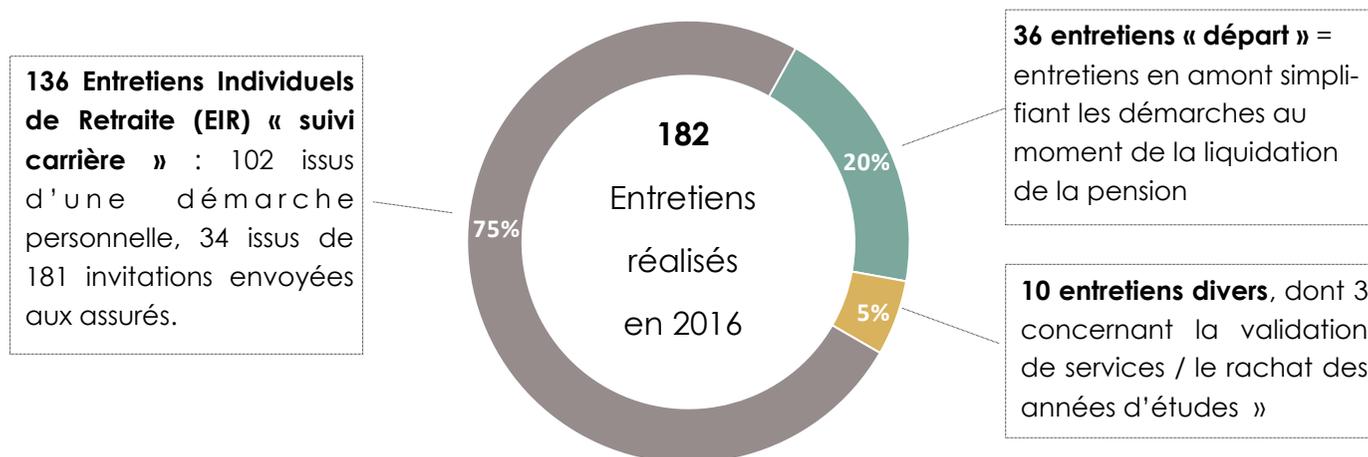
> via les informations transmises informatiquement par la Caisse de retraites au GIP Union Retraite dans le cadre de ses obligations légales. Ainsi les assurés reçoivent un Relevé Individuel de Situation tous les 5 ans à partir de 35 ans et une Estimation Indicative Globale de leur droits à retraite à 55 et 60 ans.

> au cours d'entretiens individuels dans les locaux de la Caisse de retraites.

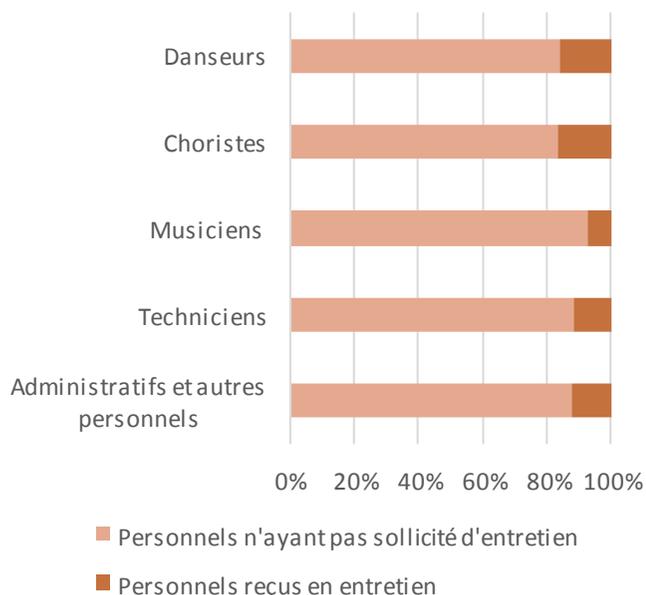
> par courrier et par mail.

L'entretien individuel reste le mode d'information préféré des actifs. A défaut, ils optent pour le courrier personnalisé et utilisent de plus en plus l'internet.

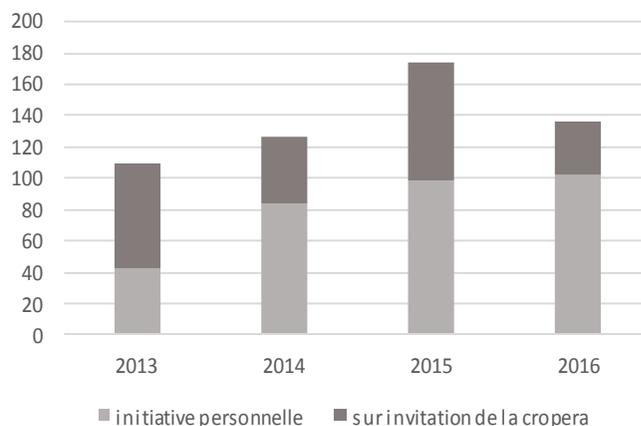
Les entretiens en 2016 Répartition des entretiens selon le thème abordé durant le rendez-vous



Personnels reçus en entretien: répartition selon la catégorie professionnelle



Evolution de la répartition des EIR « suivi carrière » depuis 2013 selon l'initiateur du rendez-vous

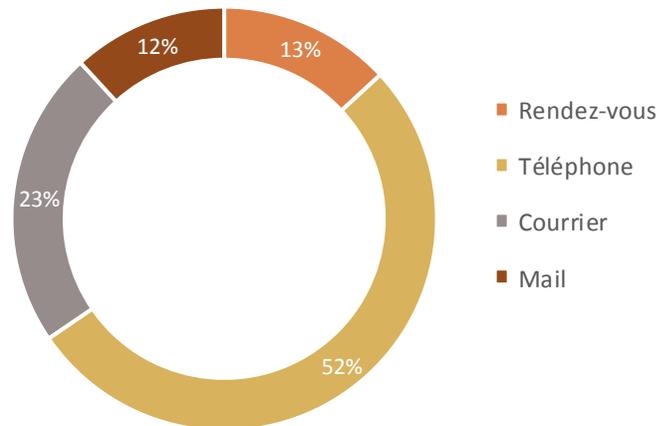


Les invitations s'adressent chaque année à des cotisants de plus en plus jeunes qui, pas encore préoccupés par la retraite, y donnent peu suite.

La communication avec les assurés

Les outils de communication préférés des pensionnés

En 2016, une enquête de satisfaction réalisée auprès des pensionnés permet d'affirmer que leur outil de communication préféré est le téléphone suivi du courrier. Les outils informatiques sont, sans surprise, peu utilisés par les plus âgés. Au contraire, ces personnes, parfois isolées, apprécient le contact plus « social » d'une conversation téléphonique.



Les opérations comptables

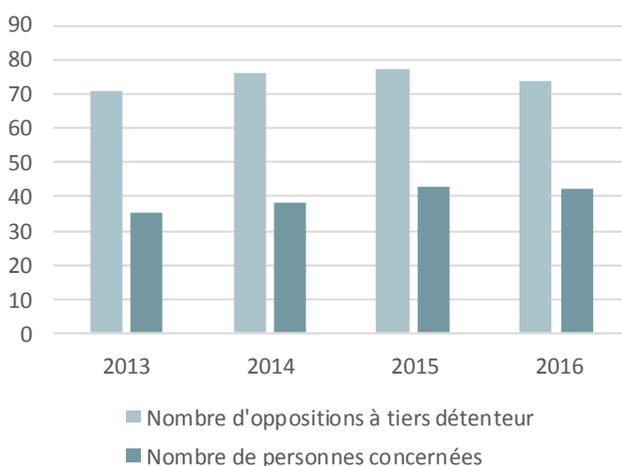
La Caisse de retraites est tenue d'appliquer les règles de la comptabilité publique, notamment le principe de la séparation entre l'ordonnateur et le comptable.

- > 1 277 opérations comptables ont été réalisées en 2016.
- > Elles trouvent leur corollaire dans 1 288 virements et 119 encaissements.

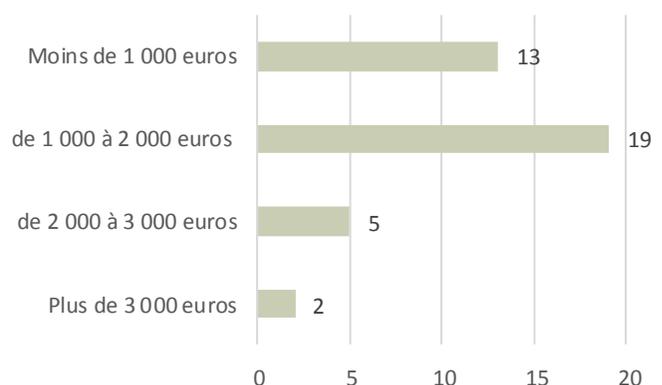
La gestion des oppositions à tiers détenteur.

Outre le paiement des échéances mensuelles de pensions la Caisse de retraites assure, à titre accessoire, la gestion des pensions alimentaires et des oppositions à tiers détenteur. Contrairement à ce qu'on pourrait supposer ces oppositions ne concernent pas nécessairement les pensionnés à faibles revenus puisque certains d'entre eux perçoivent une pension de plus de 2 000 euros par mois.

Nombre d'oppositions à tiers détenteur par an depuis 2013



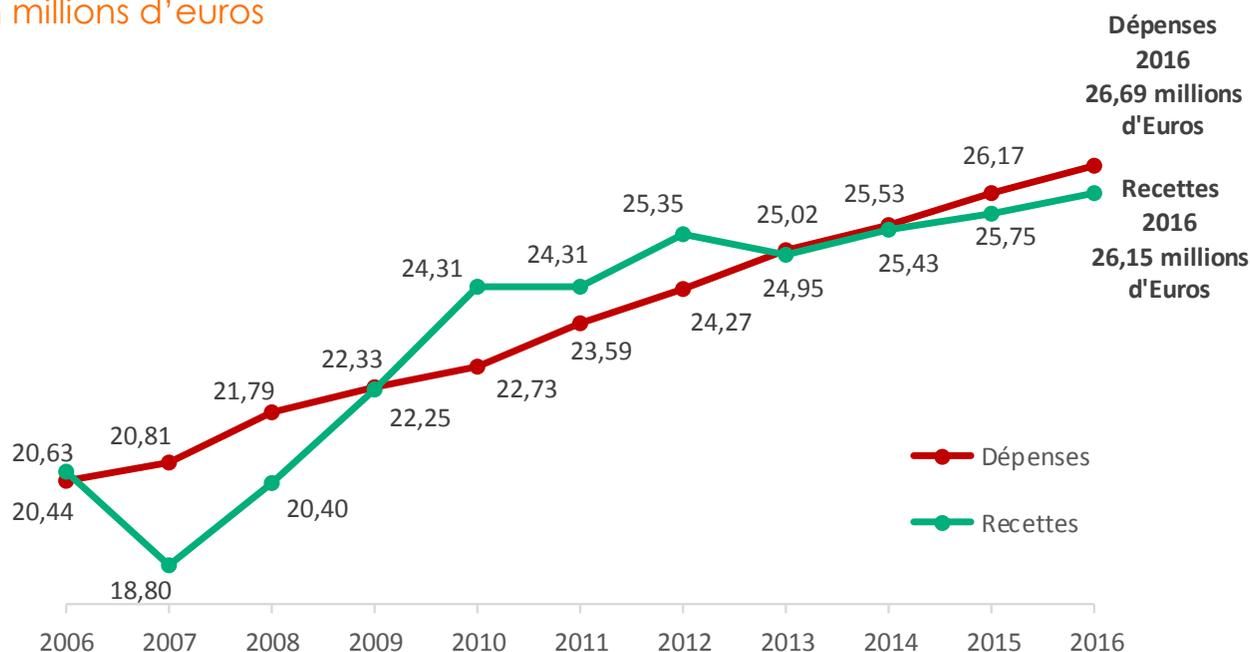
Part des oppositions à tiers détenteur en 2016 selon le montant des pensions



LE FINANCEMENT DU RÉGIME

➔ Au 31 décembre 2016, le régime affichait un déficit de **540 339,98 euros**

L'évolution des recettes et des dépenses depuis 2006 en millions d'euros



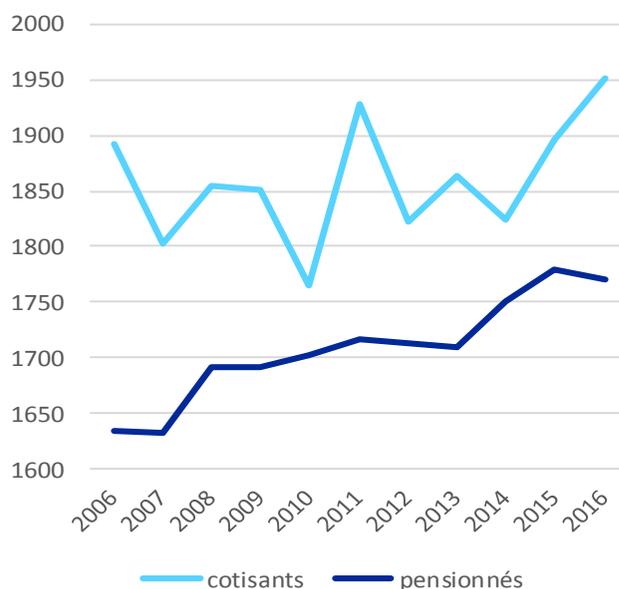
Bien que subventionné par l'Etat depuis l'origine, le régime de retraite de l'Opéra affichait néanmoins jusqu'en 2013 des recettes globales supérieures aux dépenses.

A compter de 2013, la tendance s'inverse en dépit d'une augmentation constante de la subvention de l'Etat.

Force est donc de constater un accroissement récurrent des dépenses avec le risque, sans aide de l'Etat, de voir le régime en grande difficulté financière.

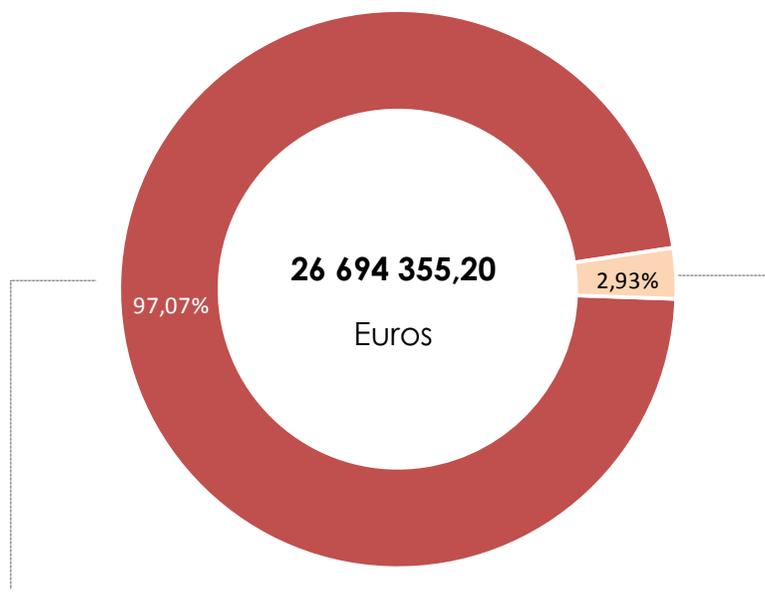
L'accroissement des cotisants, comme il ressort du graphique ci-contre, ne constitue pas un apport suffisant de cotisations pour envisager un retour à l'équilibre.

Evolution du rapport démographique depuis 2006

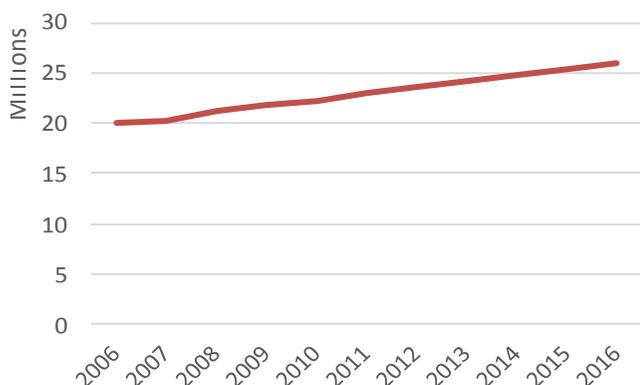


Les dépenses

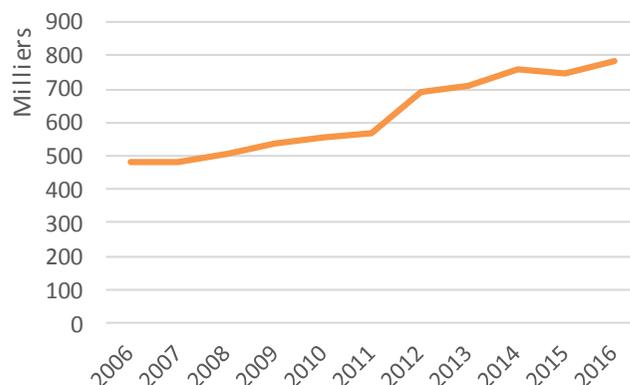
Répartition globale des dépenses en 2016



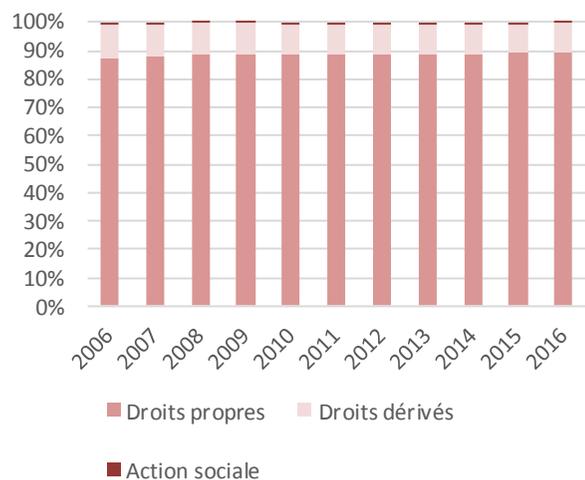
Evolution du coût de la gestion technique en millions d'euros depuis 2006



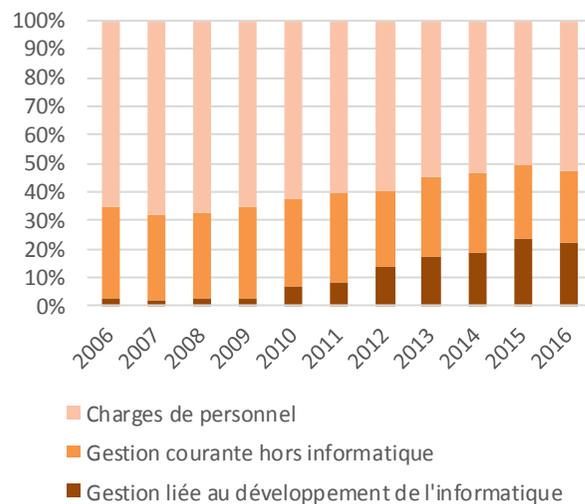
Evolution du coût de la gestion administrative en milliers d'euros depuis 2006



Evolution de la part des différents postes de dépenses dans la gestion technique



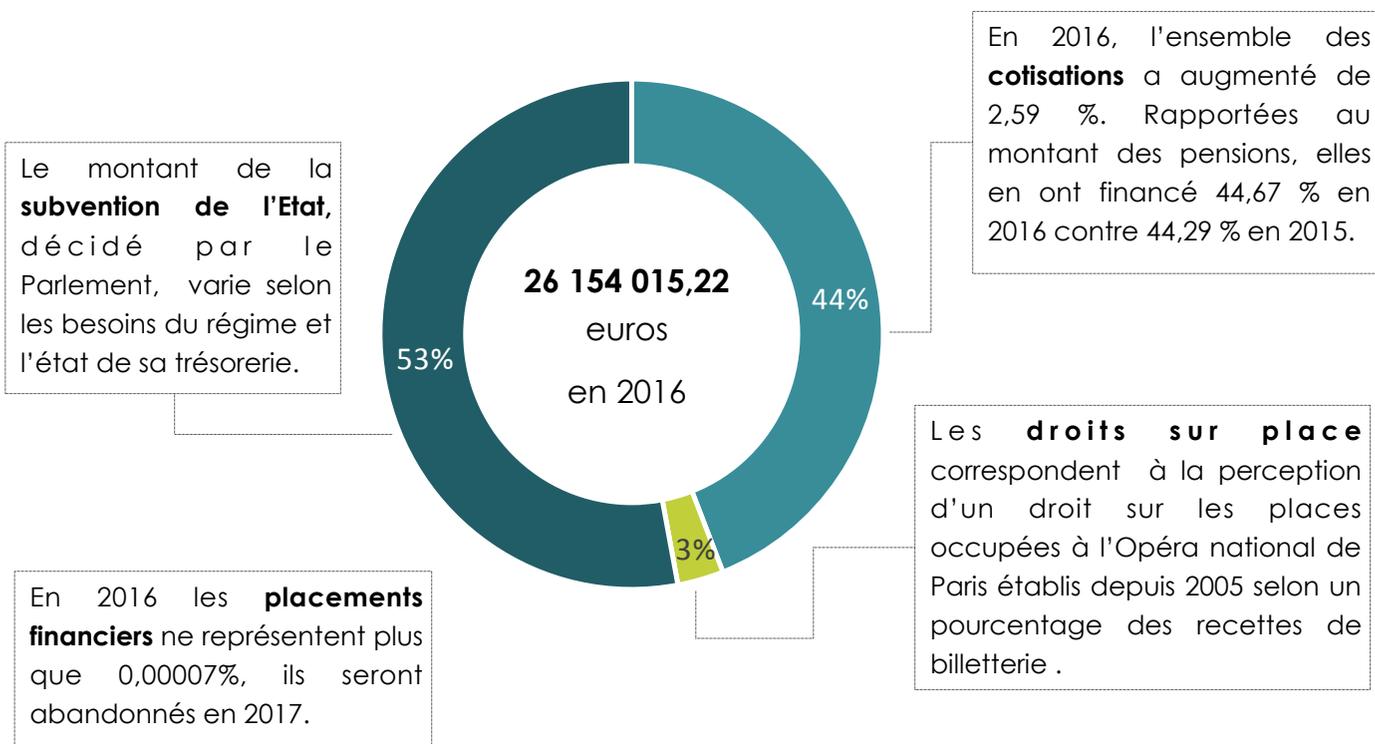
Evolution de la part des différents postes de dépenses dans la gestion administrative



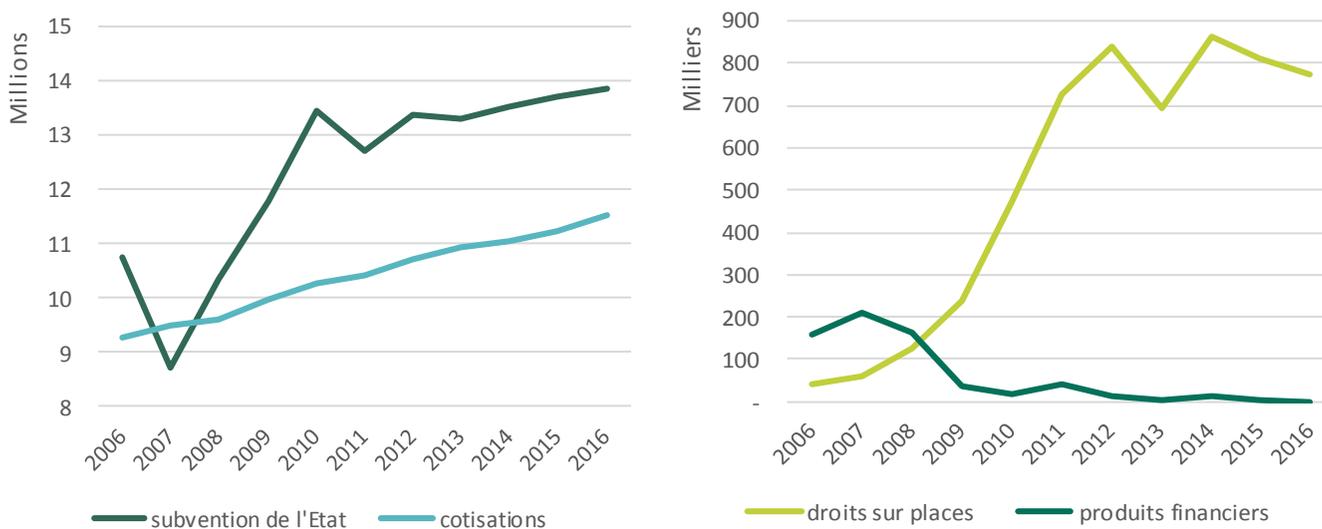
LE FINANCEMENT DU RÉGIME - Les recettes

Les recettes

Répartition globale des recettes en 2016



Evolution des moyens de financement depuis 2006

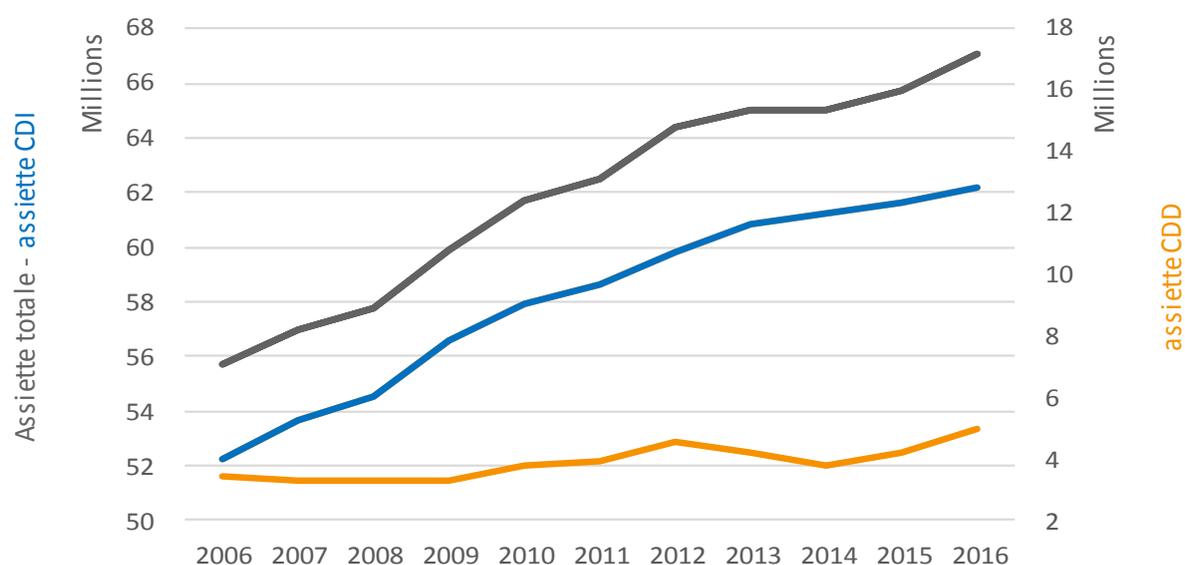


Les droits sur place constituent une recette fluctuante dans la mesure où ils dépendent de la fréquentation du public de l'Opéra.

L'instabilité de la recette des produits financiers conduira à leur abandon en 2017.

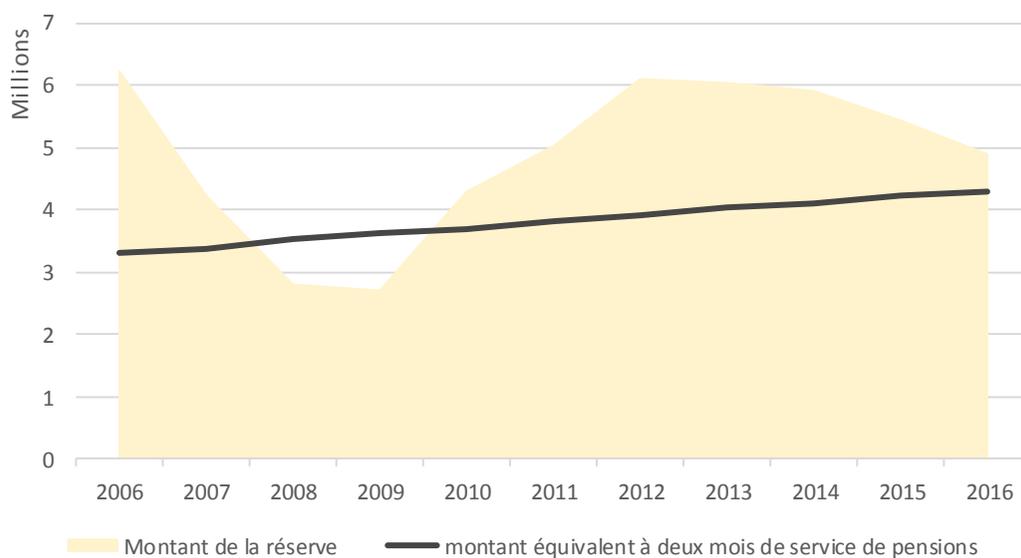
Les recettes - LE FINANCEMENT DU RÉGIME

Evolution de l'assiette des cotisations depuis 2006



* Attention: L'assiette totale et l'assiette CDI sont exprimées sur l'axe de gauche et l'assiette des CDD sur l'axe de droite.

Evolution des réserves depuis 2006



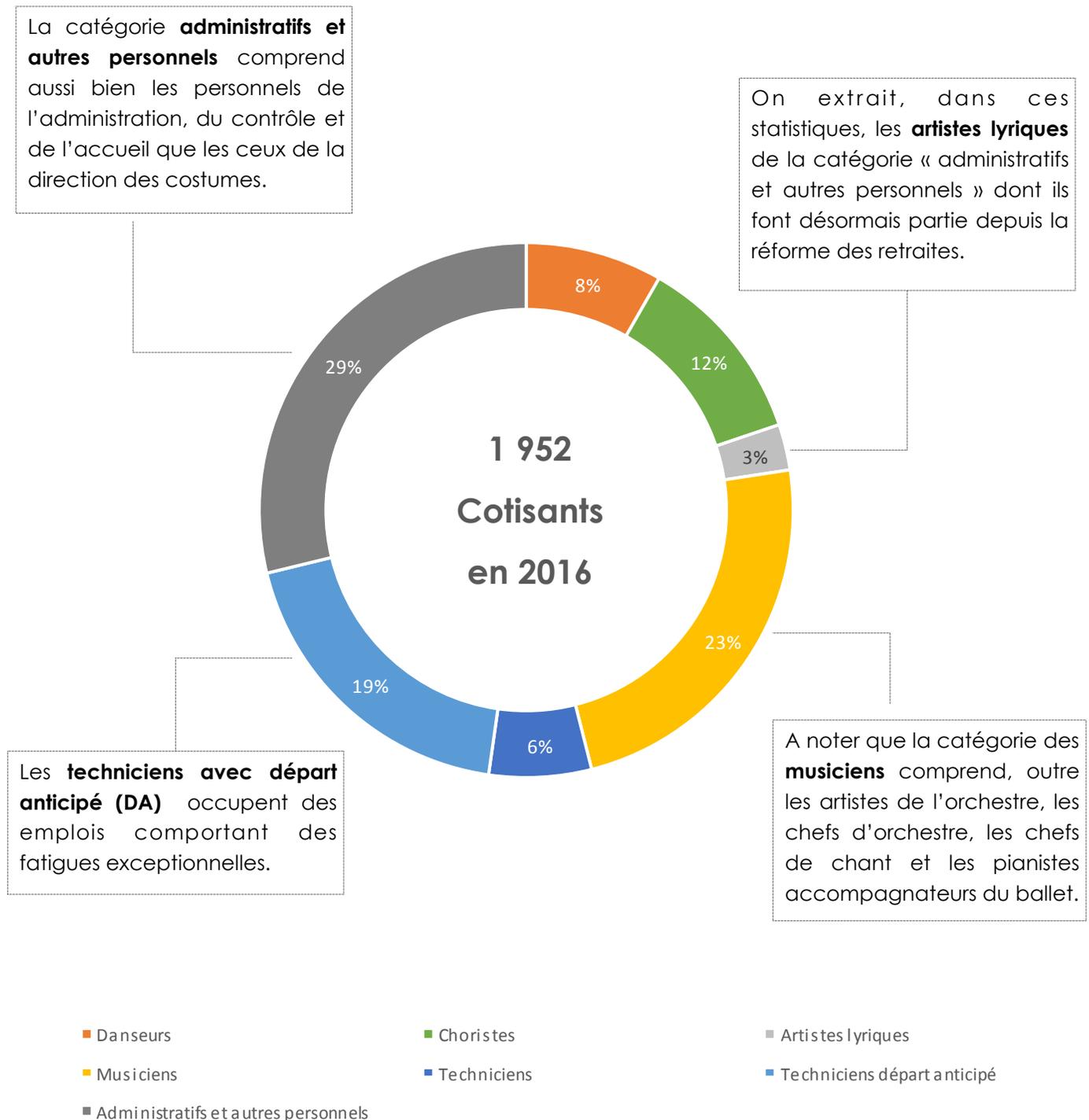
Les pouvoirs publics évaluent à l'équivalent de deux mois de service de pension, le besoin de réserve nécessaire pour garantir la sécurité financière des prestations. Compte tenu des prélèvements récurrents sur le fonds de roulement, il est à craindre qu'à partir de 2017, cette sécurité ne soit plus assurée.

LES COTISANTS

Etat de la population des cotisants au 31 décembre 2016

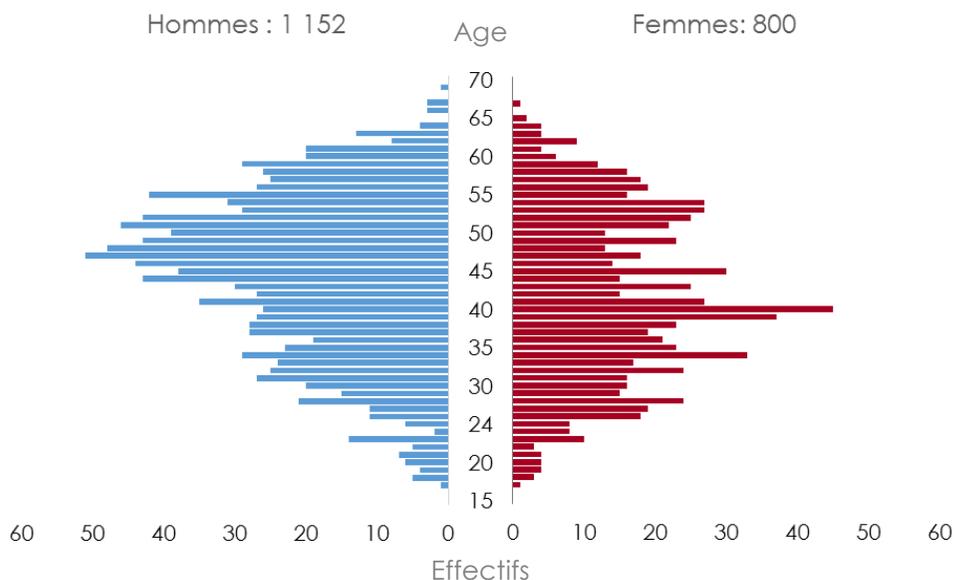
➔ En 2016 le régime a encaissé 26 154 015,22 euros de cotisations

Répartition des cotisants par catégorie professionnelle

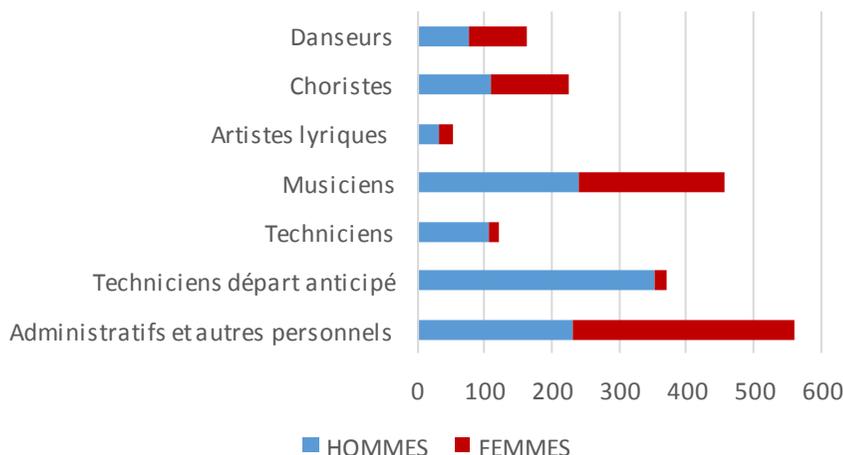


L'état de la population en 2016 - LES COTISANTS

Répartition des cotisants par âge et par sexe

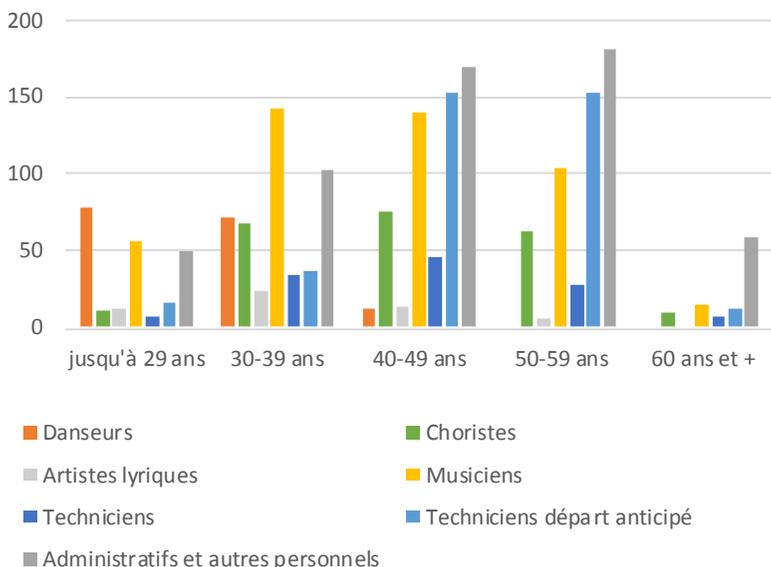


Répartition des cotisants par catégorie professionnelle et par sexe



On retrouve la même répartition des cotisants par sexe et catégorie professionnelle d'une année sur l'autre. L'écart usuel entre hommes et femmes semble cependant se réduire cette année parmi les musiciens.

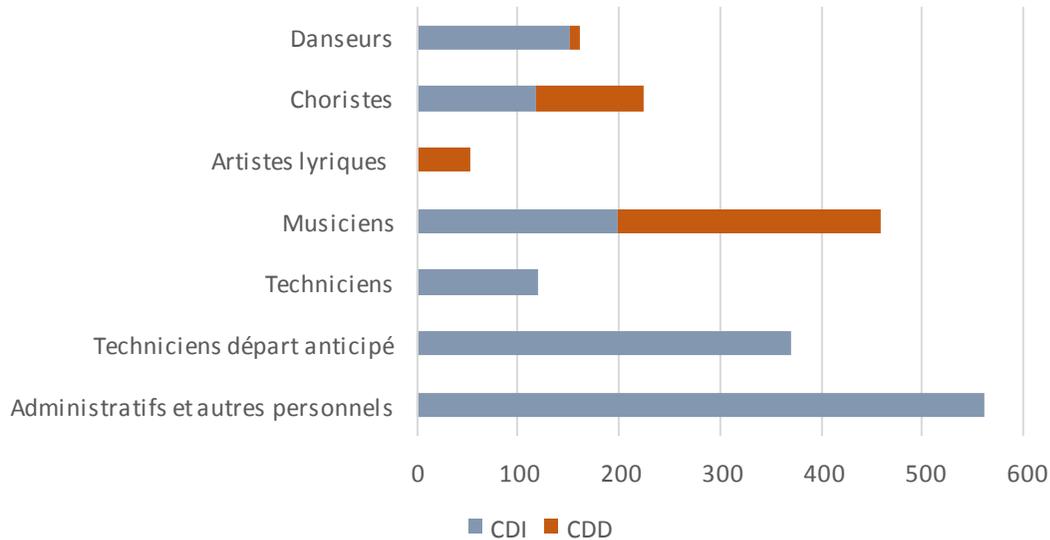
Répartition des cotisants par catégorie professionnelle et par âge



La répartition des cotisants par catégorie d'emploi et tranche d'âges reste stable et ne confirme pas les hypothèses de vieillissement de la population des cotisants. On notera avec intérêt que les techniciens pouvant se prévaloir d'un départ anticipé ne le font pas nécessairement; certains d'entre eux continuant leur activité largement au-delà de 55 ans.

LES COTISANTS - L'état de la population en 2016

Répartition des cotisants selon la nature du contrat de travail et la catégorie professionnelle

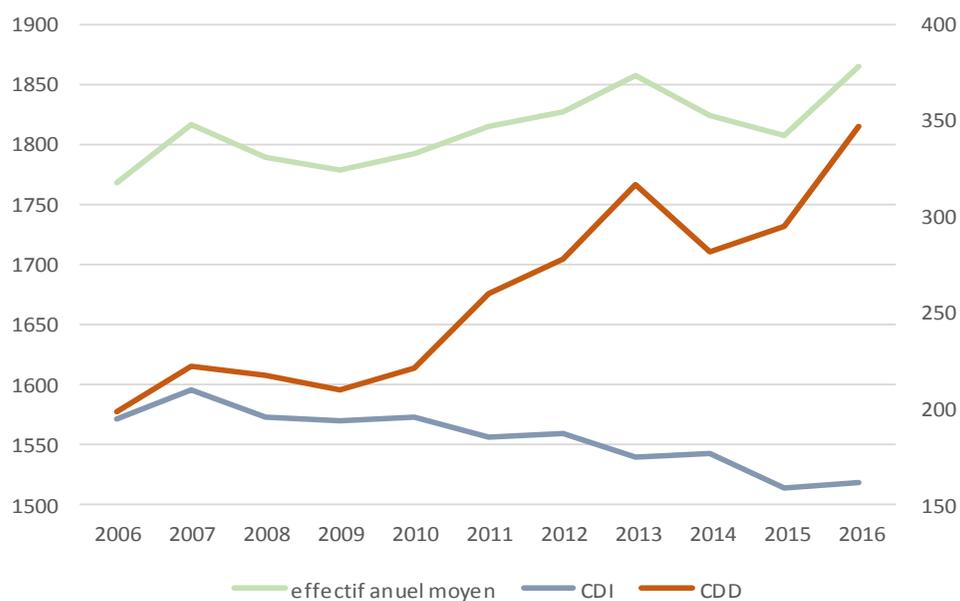


78 % des cotisants sont en CDI.

Les 22% de CDD sont exclusivement des artistes; la CROPERA n'affiliant pas les CDD non artistiques.

Les artistes lyriques, autrefois employés en CDI dans la troupe de l'Opéra, sont, depuis la dissolution de cette dernière, employés en CDD pour des contrats de très courte durée (parfois quelques jours seulement).

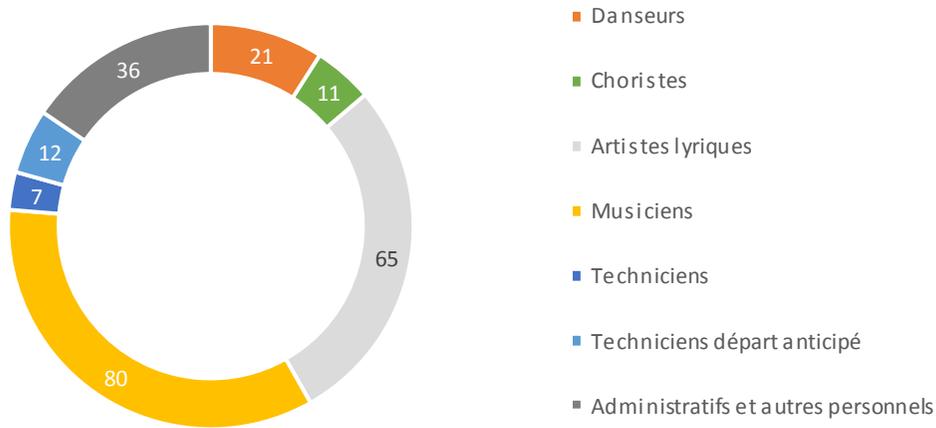
Evolution des effectifs de cotisants depuis 2006



* Attention: L'effectif annuel moyen et l'effectif des CDI sont exprimées sur l'axe de gauche et l'effectif des CDD sur l'axe de droite.

Les nouvelles affiliations 2016

Répartition des nouveaux affiliés selon leur catégorie professionnelle

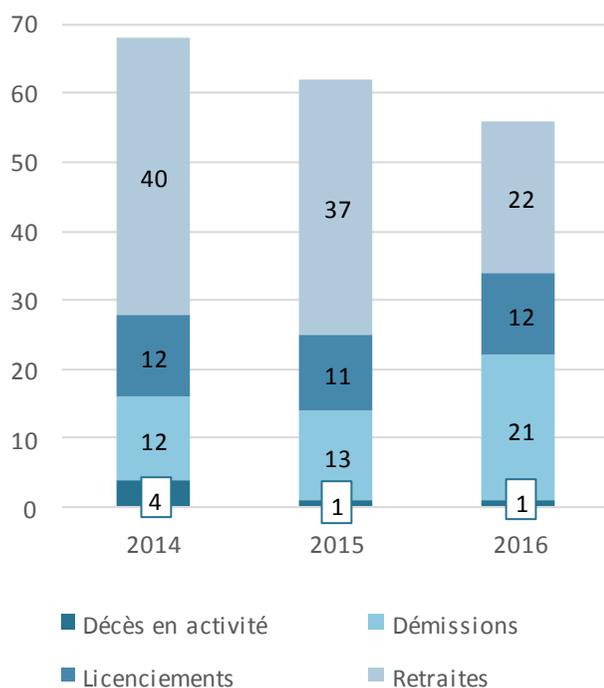


Les nouvelles affiliations à la CROPERA reflètent la politique d'embauche de l'Opéra.

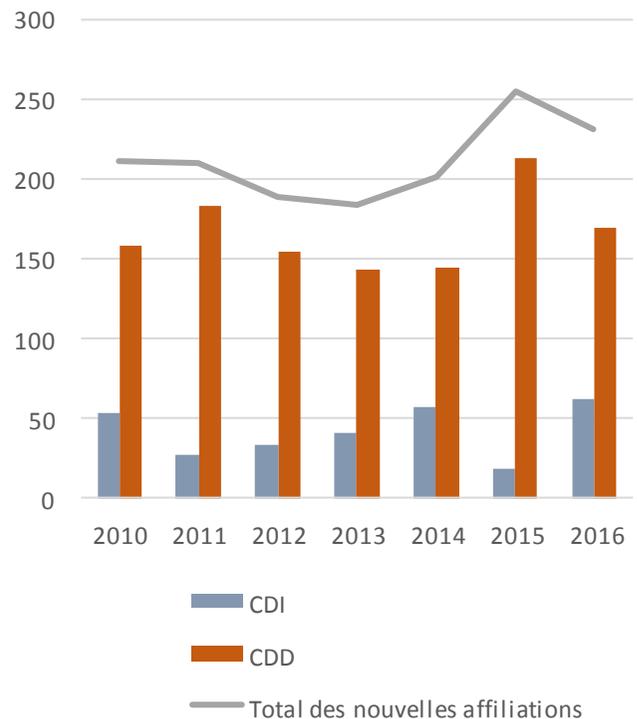
Au sein de la catégorie « Administratifs et autres personnels » ce sont les embauches d'artistes lyriques en CDD qui constituent l'essentiel des affiliations.

Les musiciens, dont plus de 50% sont en CDD, sont également bien représentés au sein de ces nouvelles affiliations.

Motifs de cessation d'activité à l'Opéra national de Paris depuis 2014



Evolution du nombre d'affiliations selon le type de contrat depuis 2010

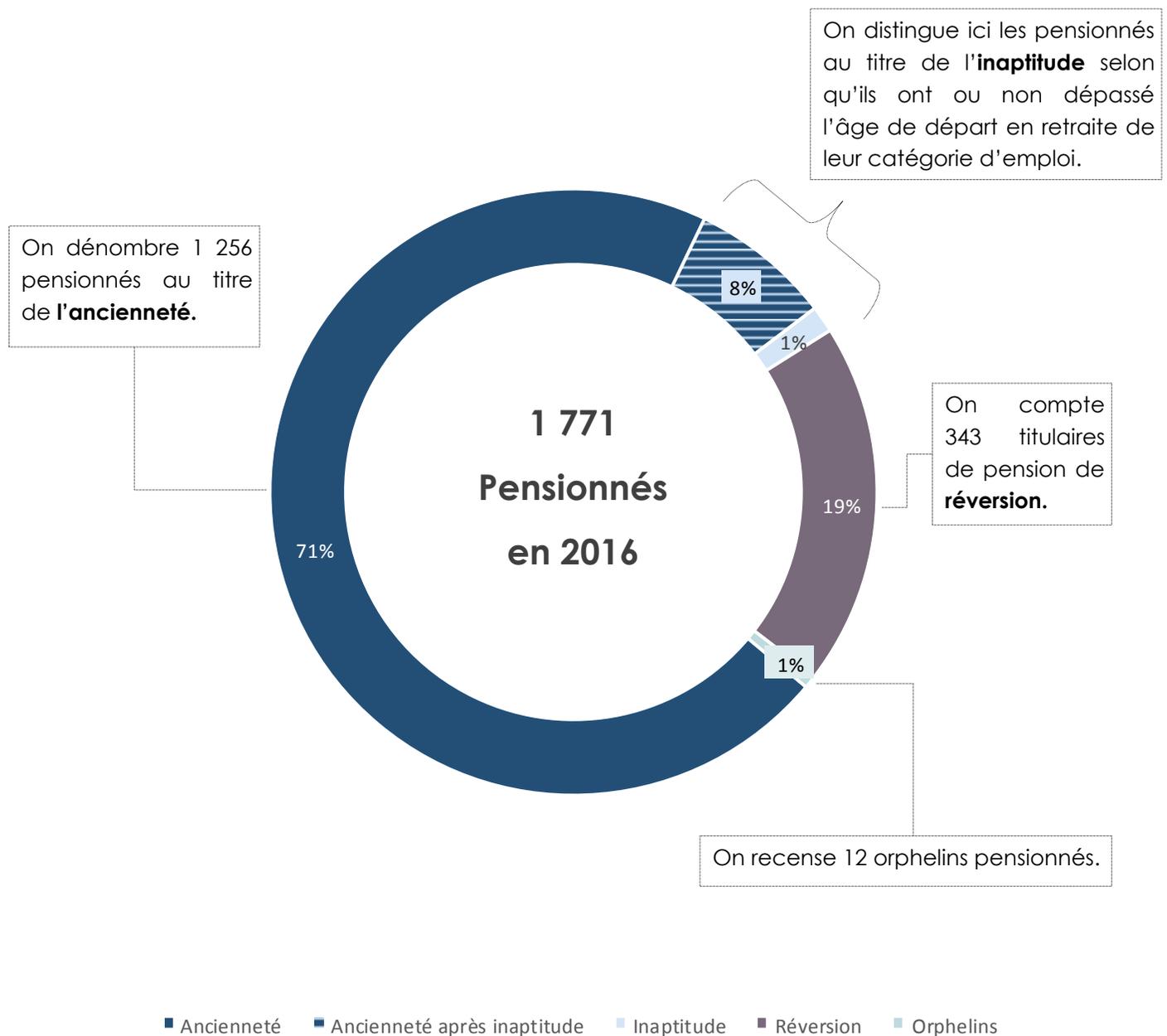


LES PENSIONNÉS

Etat de la population globale des pensionnés au 31 décembre 2016

➔ En 2016, le régime a servi pour 25 809 528,28 euros de pensions

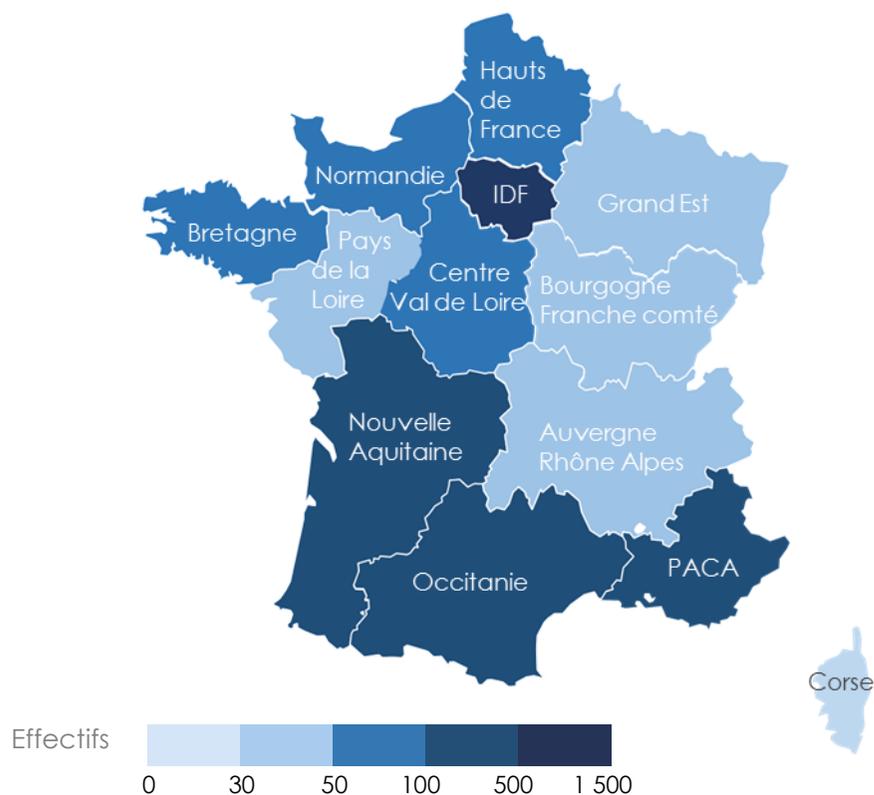
Répartition des pensions par nature



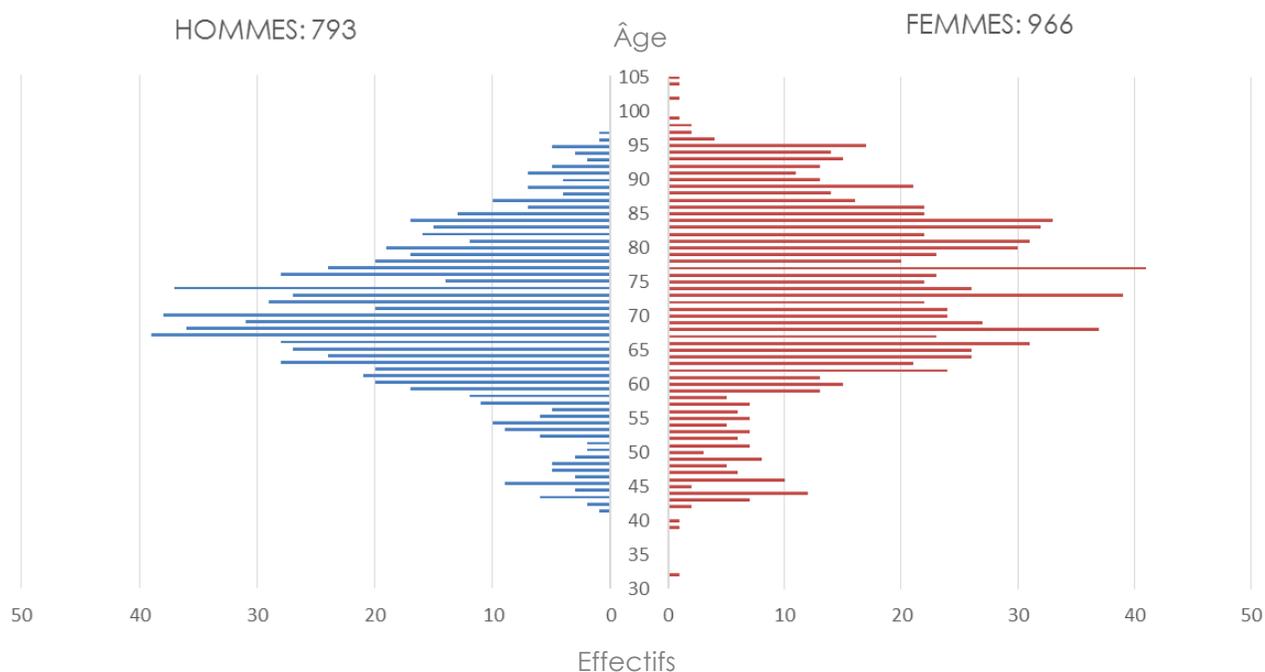
L'état de la population en 2016 - LES PENSIONNÉS

Répartition géographique des pensionnés

France métropolitaine: 1 701
France d'outre mer: 4
Reste du monde: 66 dont 38 en Europe.



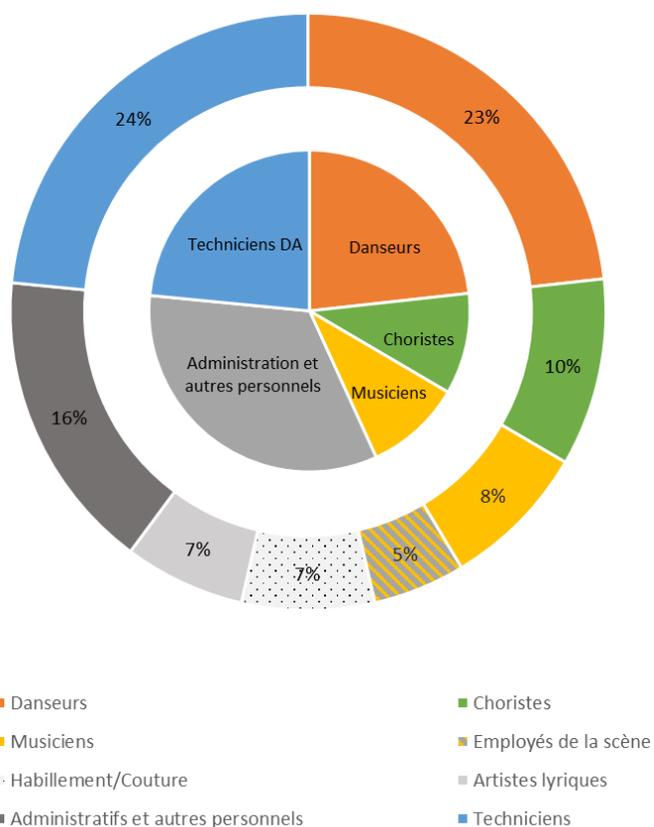
Pyramide des âges des pensionnés (hors orphelins)



L'âge moyen au décès est de 78 ans pour les hommes et 88 ans pour les femmes ce qui est relativement comparable à la moyenne nationale. Outre leur longévité, la surreprésentation des femmes parmi les pensionnés les plus âgés s'explique par l'importance du nombre de pensions de réversion liquidées à leur profit.

LES PENSIONNÉS- L'état de la population en 2016

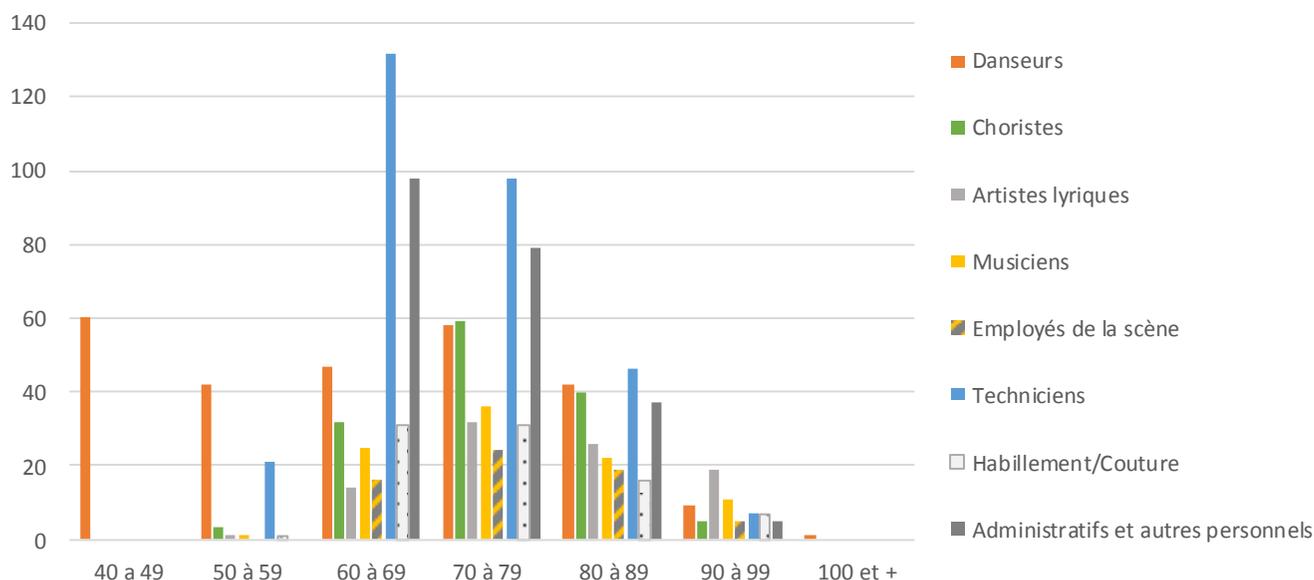
Répartition des pensions de droit direct par catégorie professionnelle



La nomenclature des catégories professionnelles utilisée par la CROPERA, est parfois différente de celle utilisée par l'Opéra. Elle a également évolué au fil des réformes réglementaires. Pour refléter la diversité des profils présents dans la population des pensionnés, partis en retraite à des époques différentes, les nouvelles et les anciennes catégories sont représentées ci-contre.

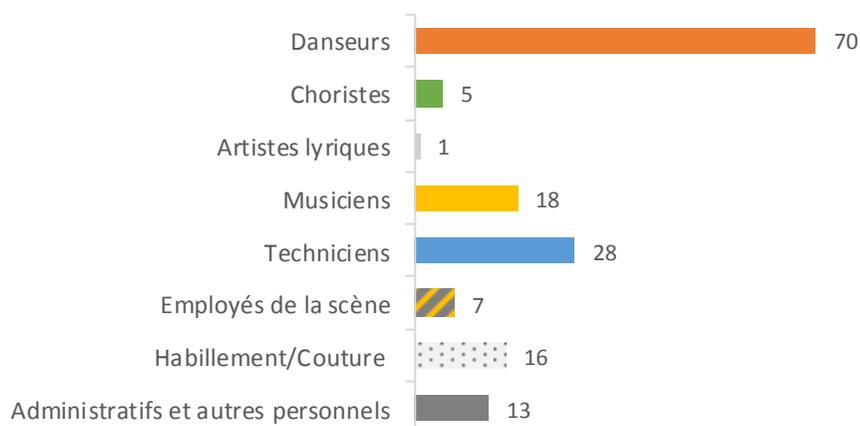
On retrouve une répartition par catégorie relativement similaire à celle des cotisants, avec une prédominance des Techniciens et des « Administratifs et autres personnels ». La surreprésentation des danseurs s'explique quant à elle par le très jeune âge de départ en retraite des intéressés. Chaque année ces retraités viennent grossir les rangs des jeunes pensionnés à la durée de perception de pension importante.

Répartition des pensions au titre de l'ancienneté selon la catégorie professionnelle et par tranche d'âges



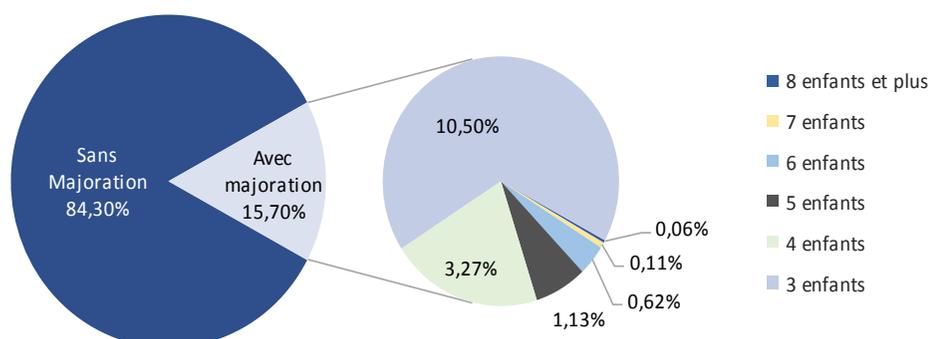
L'état de la population en 2016- LES PENSIONNÉS

Nombre de pensionnés ayant été déclarés inaptes à leur emploi avant l'âge de la retraite selon la catégorie professionnelle



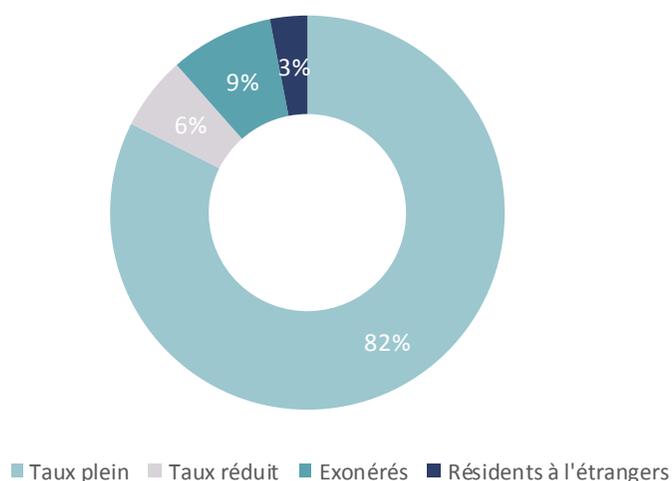
Les danseurs constituent la catégorie la plus représentée parmi les pensionnés ayant été déclarés inaptes à leur emploi avant l'âge de la retraite. Cependant, du fait de leur départ précoce en retraite, ils intègrent très rapidement, dans les statistiques, la catégorie des pensionnés au titre de l'ancienneté.

Répartition des bénéficiaires de la majoration de pension pour enfants selon le nombre d'enfants



La majoration pour enfant s'acquiert à partir de 3 enfants. Elle est égale à 10 % du montant de la pension et augmente de 5% par enfant supplémentaire sans pouvoir excéder le montant de la pension.

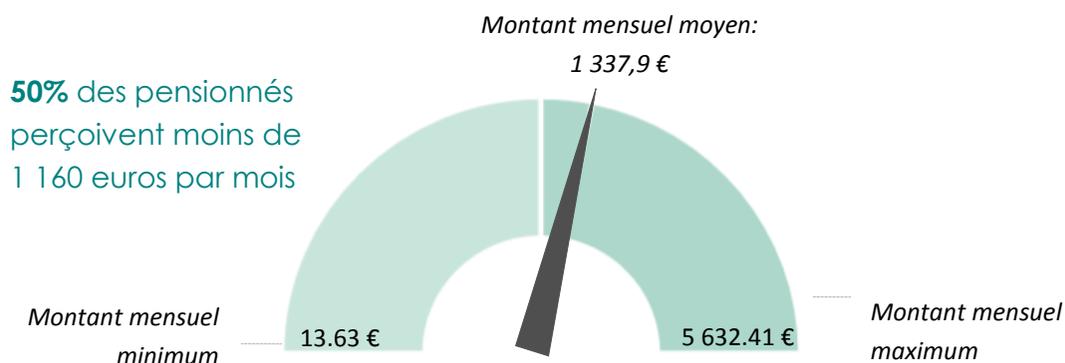
Répartition des pensionnés selon leur assujettissement aux contributions sociales



Selon leur niveau d'imposition, les pensionnés sont redevables de toutes les contributions CSG-CRDS-CASA à taux plein ou, à taux réduit de seulement la CSG et la CRDS. Les pensionnés dispensés de l'impôt sur le revenu sont exonérés de toutes les contributions. Quant aux pensionnés résidant à l'étranger, ils sont soit exonérés soit, le cas échéant, assujettis à une cotisation maladie.

LES PENSIONNÉS- L'état de la population en 2016

Répartition des pensionnés au titre de l'ancienneté selon le montant brut de leur pension

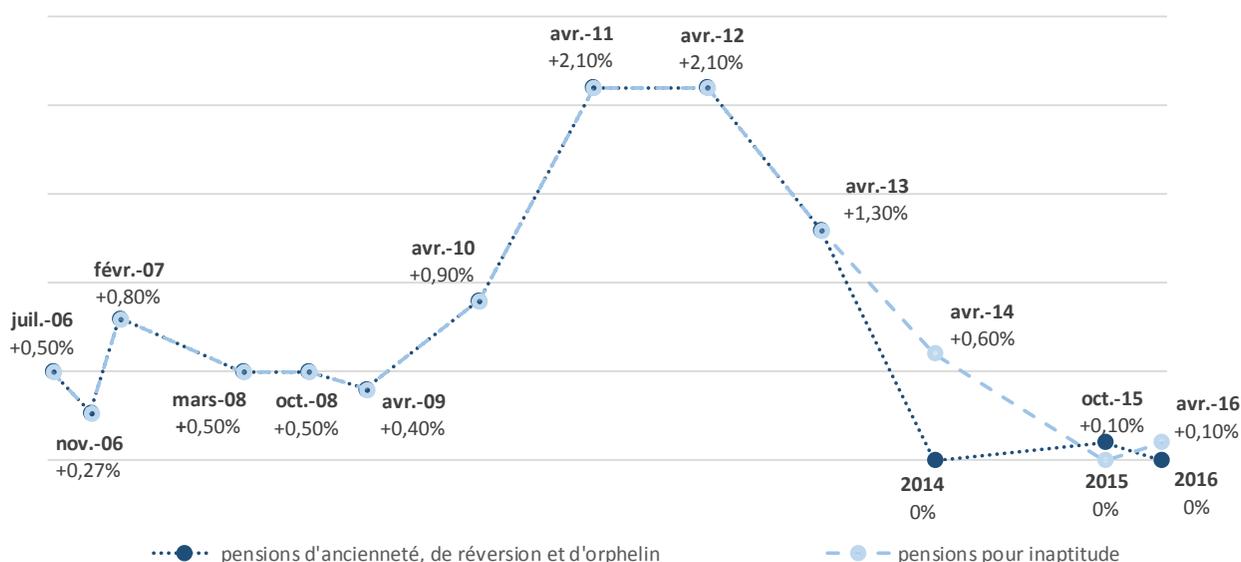


Les montants de pensions sont à pondérer selon certains critères:

- > La durée d'activité: les plus petites pensions correspondent parfois à une durée d'activité de quelques mois quand d'autres font état d'une carrière complète à l'Opéra.
- > Le montant du salaire ayant servi au calcul de la pension qui dépend de la fonction occupée et de la convention collective en vigueur.
- > Les modalités de calcul à la date de liquidation.
- > Les revalorisations successives et leur impact compte tenu de la durée de perception de la pension.

Ces critères peuvent, par exemple, expliquer pourquoi le montant mensuel moyen des pensions liquidées avant 1986 ne s'élève qu'à 1 188 euros par mois, se rapprochant ainsi plus du montant médian que de la moyenne actuelle.

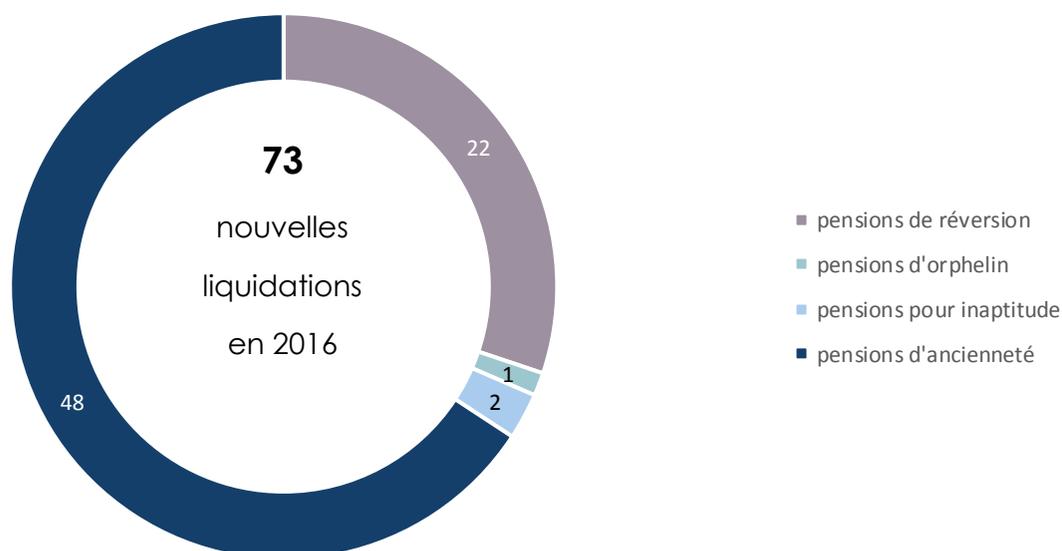
Évolution du taux de revalorisation des pensions depuis 2006



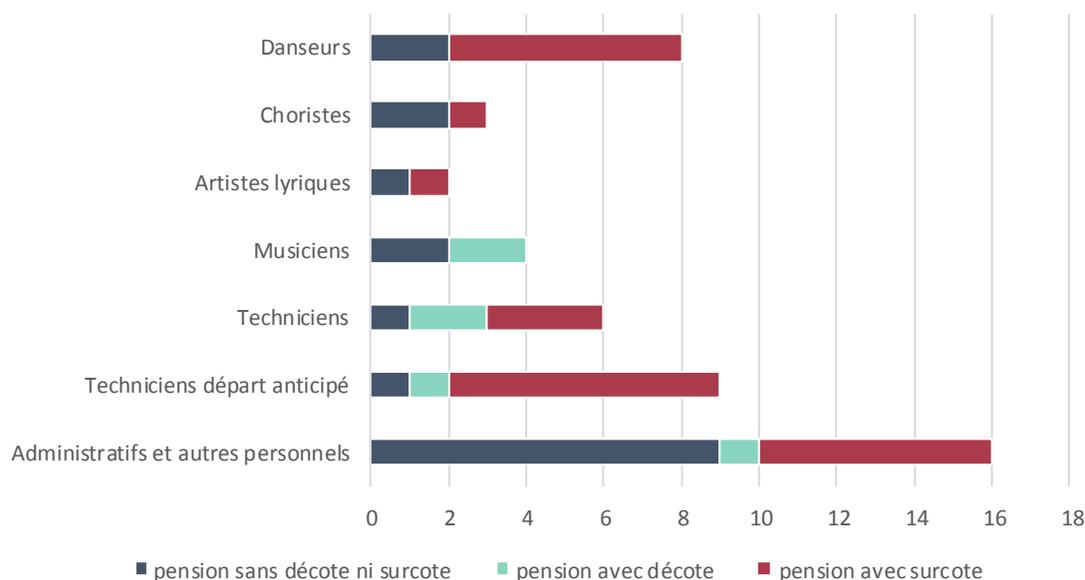
Les pensions d'ancienneté et d'inaptitude sont désormais revalorisées à des dates différentes et par référence à une inflation moyenne également déterminée sur des périodes différentes.

Les nouvelles pensions 2016

Répartition des nouveaux pensionnés selon la nature de la pension



Répartition des pensions de droit direct avec ou sans décote/surcote, et par catégorie professionnelle



On continue à constater la prédominance de la surcote sur la décote dans toutes les catégories tant que la montée en charge des réformes n'est pas achevée. A noter que les danseurs ne peuvent bénéficier de la surcote que si la liquidation de la pension de l'Opéra est postérieure ou concomitante à la liquidation d'une pension d'un autre régime.

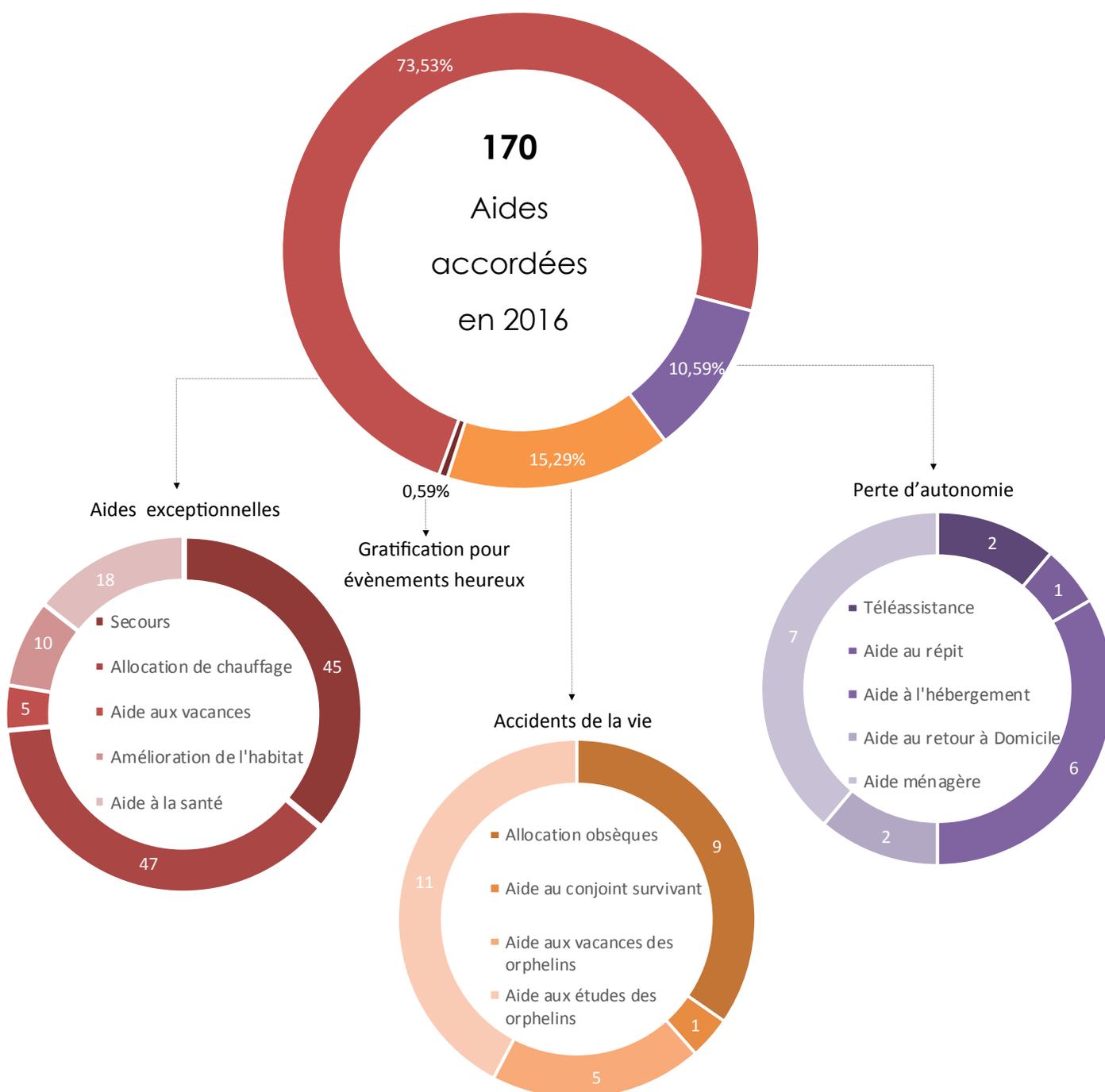
L'ACTION SOCIALE

Bilan de l'exercice 2016

➔ 130 pensionnés ont bénéficié de l'action sociale en 2016, soit 7% de la population des retraités; certains bénéficiant de plusieurs aides.

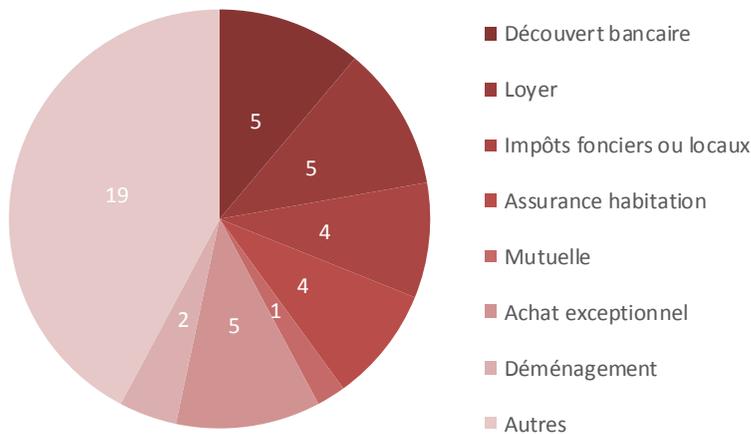
➔ En 2016 le budget de l'action sociale s'est élevé à 102 052,62 euros

Répartition des aides accordées aux bénéficiaires de l'action sociale par nature d'aide



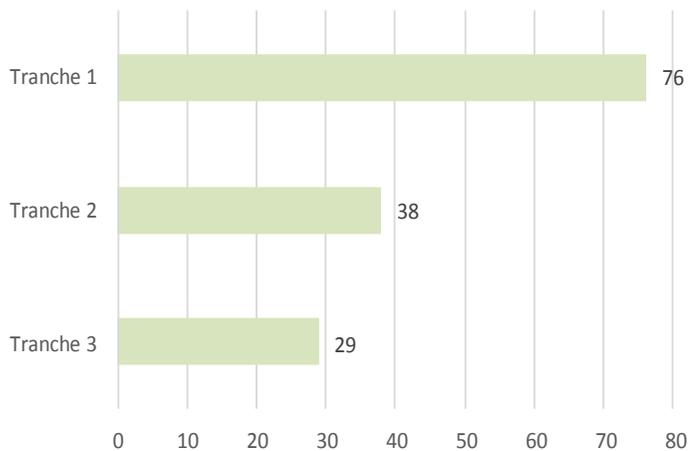
Aides exceptionnelles: focus sur les demandes de secours

Répartition des demandes de secours par motif



On notera que les secours, qui doivent répondre uniquement à des situations exceptionnelles, sont régulièrement sollicités pour régler des dépenses récurrentes.

Répartition des aides* par tranche de ressources



Barème des ressources		
Tranche	Personne seule	Couple
Tranche 1	de 823 à 1477 €	de 1432 à 2713 €
Tranche 2	de 1478 à 1977 €	de 2714 à 3213 €
Tranche 3	de 1978 à 2477 €	de 3214 à 3713 €

*Le graphique ne rend pas compte des aides suivantes:

- l'aide aux orphelins, l'aide au conjoint survivant avec orphelin(s) et l'aide pour la téléassistance dont les montants sont les mêmes quelle que soit la tranche de ressources du bénéficiaire (ou de son parent survivant) dans les limites des tranches 1 à 3 (l'aide aux orphelins varie cependant selon la tranche d'âges et celle au conjoint est limitée à 3 ans et dégressive).
- l'aide ménagère, évaluée sur le barème de la sécurité sociale.
- l'aide au retour à domicile après hospitalisation, non conditionnée par les ressources.
- les gratifications pour évènements heureux, d'un montant forfaitaire, sans condition de ressources pour les centenaires et limitées à des ressources maximum de 3 713 euros par mois pour les noces d'or et de diamant.

Edition de juin 2017

Conception CROPERA
Directeur de publication Mireille Le Roux
Réalisation Léa Cruse
Impression Editam

LES COTISANTS

LES COTISANTS

L'ACTION SOCIALE

LA GESTION DE LA CAISSE